



Pret argent à aide à domicile

Par **bonido**, le **02/02/2010** à **17:32**

Bonjour,
Mon père est malade depuis beaucoup d'années et paye pour une aide à domicile. Il s'est pris d'affection pour une jeune aide. Après quelques temps elle lui a demandé un prêt de 20 000€... Est-ce légale ? Il ne me l'a avoué que lorsque je lui ai demandé un petit prêt financier et qu'il n'a donc pas pû m'aider car il aidait déjà cette personne... nous ne vivons pas dans la même région et je ne connais donc pas cette aide ménagère. Mon père à toute confiance en elle... ils ont signé une reconnaissance de dettes... Si elle fait pareil avec tout ses patients cette personne doit être riche ! Il est facile d'être gentille avec une personne qui nous paye pour s'occuper d'elle... merci d'avance,

Par **Patricia**, le **02/02/2010** à **19:57**

Bonsoir,
Vous avez raison. Une telle somme est inadmissible... Abus sur personne vulnérable. Il faut demander une mise sous tutelle. Saisissez par requête (LR/AR) la plus détaillée possible, le juge des tutelles du TGI dont dépend le domicile de votre père. Précisez bien dans votre courrier cet abus (photocopies jointes à l'appui, si vous avez ?), qu'il est âgé, malade, altéré de ses facultés mentales.